



Commune  
d'Orges

Conseil général  
Le Bureau

## PROCÈS-VERBAL

### De la séance du Conseil général du 8 décembre 2021

Présidence :	M. Walter Burri
Secrétaire :	Mme Aurélia Bally
Scrutateurs :	MM Ludovic Haueter et Nicolas Pavillard
Convocation :	du 28.11.2021, personnelle et publique

#### 1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 19h30, salue les conseillers généraux et municipaux et demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

#### Quorum et majorité :

Membres inscrits	:	36
Quorum (1/3)	:	12
Membres présents	:	22
Majorité absolue	:	12

M. le Président demande si des membres du Conseil n'ont pas été appelés. Ce n'est pas le cas et le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour prévu qui se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour,
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 06.10.2021,
3. Assermentation-s – démission-s,
4. Communications du président du conseil,
5. Communications de la municipalité,
6. **Préavis 13-2021** Demande d'un crédit d'investissement de CHF 169'768.00 pour la rénovation de la rue des fontaines et la création d'un chemin piétonnier, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
7. **Préavis 14-2021** Demande d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour inspection et curage des canalisations EC afin de déterminer la source de la pollution d'eau claire dans les eaux usées, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
8. **Préavis 15-2021** Demande d'un crédit d'investissement de CHF 40'000.00 pour le déplacement de la conduite d'eau sous-pression sur la parcelle 4, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
9. **Préavis 16-2021** Demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 pour l'entretien et la rénovation du domaine des Petites Fauconnières, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
10. **Préavis 17-2021** Budget 2022, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
11. Interventions individuelles et divers.

Aucune remarque n'étant faite l'ordre du jour est accepté. M. le Président passe au point suivant.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 06.10.2021

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal par courriel. Il n'est donc pas relu.

Mme Sabine Delachaux a signalé une erreur au point 5, dans les communications de M. Bruno Rodrigues, elle n'est pas la Vice-Présidente du Conseil Intercommunal de l'ASIGE mais déléguée pour la Commune d'Orges, elle n'a pas présidé l'assemblée du 6 octobre en l'absence du Président. La Vice-Présidente est Mme Delani Décoppet, de la Commune de Grandson.

Par une levée de mains, il est accepté à l'unanimité (22 voix).

## 3. Assermentation-s – démission-s

Il y a 3 admissions.

Il s'agit de :

- M. Laurent Woëts,
- Mme Oriane Cochand,
- Mme Dominique Biollay.

Après avoir entendu la teneur du serment et répondu « oui, je le promets » à l'appel de leur nom les personnes susmentionnées sont déclarées membres du Conseil général.

### Quorum et majorité :

Membres inscrits	:	39	
Quorum (1/3)	:	13	
Membres présents	:	25	Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue	:	13	

## 4. Communications du président du conseil

- Pas de communication.

## 5. Communications de la Municipalité

- M. André Cachin, Syndic, prend la parole, salue l'assemblée et transmet des excuses pour le retard concernant l'envoi de l'annexe au préavis du budget 2022.
- Il informe être allé à l'assemblée de de la place de tir de Vugelles-la-Mothe. Le Département fédéral militaire a rappelé qu'ils ont droit à 150 jours de tir et ils en ont fait 120 donc la convention existante est toujours maintenue. Une information concernant la modernisation de cette place de tir nous parviendra certainement en août 2022.

M. le Président remercie M. le Syndic pour la présentation de ses dossiers.

### Communications de M. Gérard Perrier, municipal

- Pas de communication.

### Communications de M. Olivier Schülé, municipal

- Concernant la déchetterie, nous avons un problème concernant des plantes invasives qu'il faut éradiquer. Toutes les informations sont sur le site Internet de la commune, avec des fiches explicatives et un lien sur le site du canton de Vaud, et à la déchetterie. Il y a une seule manière de procéder pour les détruire. Il informe l'assemblée de se renseigner auprès de M. Laurent Woëts ou M. Gérard Perrier qui pourront décider si les plantes doivent être brûlées ou coupées afin de les détruire en bonne et due forme.
- La réfection de l'éclairage public est finie, tout a été changé en rétrofit. Il y avait pas mal de courts-circuits et des choses défectueuses principalement à la route de Giez et au chemin de la Léchère. Tout est en service et mis sous comptage. Des mariolles se sont amusés à caillasser des globes au chemin de la Léchère. Deux globes ont été cassés et un 3<sup>ème</sup> a été abîmé avec une carabine. Ce n'est pas bon marché, entre CHF 400.00 et CHF 500.00 la pièce.
- Police, nous avons reçu la statistique trimestrielle, il y a eu 5 événements.

### Communications de M. Bruno Rodrigues, municipal

- Le canton a validé la mise à l'enquête qui a été approuvée il y a un mois pour le 30km/h dans le village. Nous allons pouvoir maintenant réfléchir à sa mise en place.

### Communications de M. Nicolas Piaget, municipal

- EAU : il informe que le prix de l'eau va augmenter de CHF 0,30 ct par m3 pour la prochaine facturation. Tous les propriétaires recevront un courrier.
- STEP : il informe qu'il y aura un préavis. Une grande quantité d'eau de pluie passe dans le réseau d'eau usée à un endroit dans le village qui n'est pas encore connu. Cela provoque une manipulation constante sur la STEP pour avoir des résultats corrects à la sortie. Nous allons travailler sur ce problème prochainement.

M. le Président demande si quelqu'un a une question concernant les communications de la Municipalité.

- M. Daniel Biollay demande pourquoi une lampe a été laissée avec un ancien modèle. Il signale aussi avoir remarqué qu'à partir de 22h30 la luminosité réduit et c'est génial.
- M. Olivier Schülé répond qu'il ne s'agit pas d'un ancien modèle. Ce n'est pas du rétrofit, il aurait fallu changer tout le caisson et vu qu'elle a été remplacée il y a 3 ans, elle a été laissée ainsi.
- M. Reynald Jaquet demande si la Commune a déjà imaginé se relier sur la STEP d'Yverdon-les-Bains. Il trouverait logique afin de simplifier le travail de traitement des micropolluants.
- M. Nicolas Piaget répond qu'une étude préalable a été faite afin de connaître différentes options. Celle de se relier au réseau d'eaux usées de la commune de Valeyres-sous-Montagny, qui rejoint ensuite celui d'Yverdon, a été étudiée mais pas retenue. Après un comparatif des coûts pour les travaux ainsi que l'adhésion à l'association, cela reviendrait pratiquement au même prix que de refaire une nouvelle STEP. L'option retenue est

d'optimiser notre STEP, qui, après quelques modifications permettra de traiter les micropolluants. Le nouvel exploitant travaille pour améliorer la structure par micro impulsions sur une année ou deux ans, puis il s'agira de l'affiner au maximum et la faire évoluer.

M. le Président remercie Nicolas puis il passe au point suivant.

**6. Préavis 13-2021** Demande d'un crédit d'investissement de CHF 169'768.00 pour la rénovation de la rue des fontaines et la création d'un chemin piétonnier, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver le préavis dans les termes suivants :

- Art. 1 : D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 44'738.00 pour la réalisation du chemin piétonnier,
- Art. 1a : D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 99'930.00 pour la réalisation de l'entretien bitumineux de la RC 217IL-S,
- Art. 1b : D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 25'100.00 pour le remplacement d'une BH et le remplacement de la conduite en eau potable du battoir ainsi que les frais d'enquêtes du géomètre,
- Art. 2 : De financer ces travaux au moyen d'un emprunt,
- Art. 3 : De valoriser ces travaux au bilan sur le compte,
- Art. 4 : De l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un a une question.

- M. Jean-Philippe Petitpierre fait remarquer qu'il n'y a pas de numéro de compte au bilan, cela n'a pas d'importance ce soir mais cela permet de retracer la suite des événements au PV du commissaire des comptes et demande que ce numéro soit porté au PV de la séance dès qu'il sera connu, ceci est valable pour les autres préavis.
- M. André Cachin informe qu'il n'y a pas de numéro de compte à la comptabilité.
- Mme Mia Zollinger-Fleuri demande à chacun d'enlever son masque pour parler afin d'être plus compréhensible.
- M. Reynald Jacquet demande des explications concernant le changement de la conduite et le déplacement d'une BH.
- M. André Cachin répond qu'il a été décidé d'effectuer ces travaux en même temps que le remplacement du bitume car il aurait été dommage de le refaire tout neuf sans effectuer ces travaux. Raison pour laquelle ils ont été inclus dans le devis. En précisant que cette conduite date de l'époque.
- M. Daniel Biollay aimerait une explication car lors d'une séance de présentation du trottoir où il a été stipulé un montant de CHF 30'000.00 et dans le préavis on voit CHF 44'738.00.
- M. André Cachin répond que le subside n'a rien à voir avec l'aménagement, il est prévu pour l'entretien du bitume routier. Il rappelle que tout ce qui concerne le piétonnier n'est pas subsidié par la Canton. Le montant a augmenté à cause d'aménagements complémentaires demandés par le Canton dont les bordures le long du Battoir.

- M. Daniel Biollay demande à M. Gérard Perrier de donner son avis, vu qu'il occupe cette place, pour savoir comment il va faire pour accéder avec cette entrée sur le côté et le fait qu'il y aura une bordure.
- M. Gérard Perrier répond qu'il n'ira plus sur cette place. D'ailleurs cette année il ne l'a pas utilisée une seule fois. Il va se débrouiller autrement.
- M. Daniel Biollay demande si c'est vraiment le moment de refaire ce bitume, il est passé le voir et trouve qu'il n'est pas si foutu que ça. Il dit que si on le fait maintenant quand aura décidé de faire le rond-point et le reste du village, alors où vont aller les entreprises, car si elles reviennent sur ce parking, elles vont défoncer la route.
- M. André Cachin répond que les machines ont des pneus et ne vont pas abîmer le bitume. Il y aura une première couche de 7cm et la finition de 4cm. Il faut faire un planning des travaux, commencer quelque part et éviter de faire des offres publiques. Il est prévu de faire passer des poids lourds de 40 tonnes. Il ne faut pas oublier qu'il y a 35 cm de tout venant de base et ensuite 22cm de goudron, ceci avait été fait en son temps pour soutenir le poids des chars de l'armée. Il précise qu'il n'y aura pas de frais de géomètre pour les techniciens qui font la mise en service. Nous avons reçu un devis du bureau Jaquier Pointet, concernant la gestion du chantier et l'organisation des séances de chantier.
- M. Daniel Biollay demande pour quelle raison le tout-venant sur la place du battoir qui avait été goudronné sur une large bande de 3 m pour éviter la poussière sera remplacé par un trottoir. Les automobilistes auront tendance à tirer à gauche du côté de chez lui. Il demande également pourquoi on ne mettrait pas une bordure légère qui centraliserait vraiment comme on voit dans d'autres villages.
- M. André Cachin répond qu'il y aura une bordure de pavés comme au Giron pour une raison de coût. Concernant la bande de goudron toujours existante, elle a juste été refaite car elle était complètement abîmée. Si nous avons l'accord du Conseil ce soir, que le projet est accepté, la Municipalité fera une demande au Voyer de l'état en informant que nous souhaitons effectuer ces travaux et nous demanderons le subsidé. Après, un calcul sera fait pour arriver à ces CH'44'738.00.
- M. Jean-Jacques Kaech demande si les pavés prévus du côté Nord de la route seront à fleur ou s'ils vont dépasser de quelques centimètres pour faire une mini bordure afin que les automobilistes respectent mieux.
- M. André Cachin répond qu'elle sera plus haute d'un centimètre et demi ce qui est la loi par rapport au Canton.
- Mme Dominique Biollay demande de quel côté les gens vont sortir au chemin des Hirondelles, et s'ils auront l'obligation de tourner à droite.
- M. André Cachin répond que cette place de parc est prévue uniquement pour le Battoir. Pour l'instant il n'y a pas de règlement, les gens partiront principalement à droite. Des places de parc feront parties de futurs aménagements. Normalement le Canton n'a pas reçu d'opposition lors de la mise à l'enquête pour mettre toutes les rues du village d'Orges, sauf la partie centrale, en zone 30km/k.
- M. Dominique Biollay trouve que c'est une bonne chose mais s'inquiète quand même de la quantité de personnes qui vont faire le tour.
- M. André Cachin répond qu'il faudra peut-être faire un règlement pour obliger les gens à sortir du parc à droite, ce qui est logique.
- Mme Dominique Biollay demande si les gens qui descendent actuellement vers le cimetière vont continuer à le faire après les travaux.

- M. André Cachin répond que la situation changera dès la fin des travaux. Les panneaux seront remis en place.
- M. Reynald Jaquet demande si une variante avec une sortie de ce parking sur la rue des Fontaines a été étudiée ou pour quelle raison il est prévu de sortir sur la rue des Hirondelles.
- M. André Cachin répond qu'il s'agit d'une obligation cantonale de la DGMR pour une question de sécurité. Il n'est pas autorisé de sortir d'une place de parc sur une route cantonale pour diminuer les accidents.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté en précisant que la remarque de M. Jean-Philippe Petitpierre a bien été verbalisée et fait partie de ce préavis et tous les autres.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

### Décide

- Art. 1 : D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 44'738.00 pour la réalisation du chemin piétonnier,
- Art. 1a : D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 99'930.00 pour la réalisation de l'entretien bitumineux de la RC 217IL-S,
- Art. 1b : D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 25'100.00 pour le remplacement d'une BH et le remplacement de la conduite en eau potable du battoir ainsi que les frais d'enquêtes du géomètre,
- Art. 2 : De financer ces travaux au moyen d'un emprunt,
- Art. 3 : De valoriser ces travaux au bilan sur le compte (qui sera attribué plus tard),
- Art. 4 : De l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité (22 voix, 1 avis contraire, 2 absentions = 25 votes).

- 7. Préavis 14-2021** Demande d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour inspection et curage des canalisations EC afin de déterminer la source de la pollution d'eau claire dans les eaux usées, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver le préavis dans les termes suivants :

- Art. 1 : D'accorder à la Municipalité un montant de CHF 30'000.00 TTC pour les travaux d'inspection et de curage des canalisations EC,
- Art. 2 : De valoriser ces travaux au bilan sur le compte (qui sera attribué plus tard),
- Art. 3 : De l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un a une question.

- M. le Président a remarqué que dans l'intitulé du préavis il est mentionné uniquement EC alors que dans le préavis même il est noté EU et EC et demande à quoi il en est exactement.
- M. Nicolas Piaget répond que cela concerne les 2 réseaux. Il s'agit d'EC dans les EU.

- M. Dominique Biollay demande si les habitants seront informés lorsqu'il sera prévu de faire ce curage afin d'éviter des désagréments.
- M. Nicolas Piaget répond qu'ils savent ce qu'ils cherchent mais ne savent pas où, ils vont faire par secteur et tâtonnement en précisant que c'est la partie basse qui va être testée.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté. Le compte sera attribué plus tard.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

### Décide

Art. 1 : D'accorder à la Municipalité un montant de CHF 30'000.00 TTC pour les travaux d'inspection et de curage des canalisations EC,

Art. 2 : De valoriser ces travaux au bilan sur le compte (qui sera attribué plus tard),

Art. 3 : De l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité (24 voix, 1 abstention, 25 votes).

### 8. Préavis 15-2021 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 40'000.00 pour le déplacement de la conduite d'eau sous-pression sur la parcelle 4, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver le préavis dans les termes suivants :

Art. 1 : D'accorder à la Municipalité le montant de CHF 40'000.00 TTC pour le déplacement de cette conduite,

Art. 2 : De financer ces travaux au moyen d'un emprunt,

Art. 3 : De l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un a une question.

- M. Reynald Jaquet demande où se trouve cette conduite et la parcelle 4.
- M. Nicolas Piaget explique qu'elle se trouve le long de la route qui descend à la STEP
- M. Daniel Biollay demande si ça ne serait pas possible de recevoir un plan avec la convocation afin d'avoir plus de détails, des annexes avec des dessins afin que l'on sache où ça se passe.
- M. Nicolas Piaget répond que oui.
- M. Denis Ruch demande des précisions par rapport à l'emprunt et à quel taux.

- M. André Cachin répond que le taux actuel est de 0,76 %. L'emprunt pourra être amorti avec les taxes de l'eau claire et l'eau usée. L'emprunt permet également d'avoir de la liquidité pour effectuer les travaux. 30 ans c'est pour donner une date. Il précise que l'augmentation de taxe n'est pas liée à l'emprunt mais par rapport à l'augmentation du prix de l'eau par le fournisseur qui est Sagenord. Nous avons décidé de déplacer cette conduite car elle est vieille et en éternit. Elle avait été posée en son temps sur un terrain privé sans servitude.
- M. le Président précise que cette conduite avait éclaté et vidé le réservoir à l'époque en une nuit. Elle est en éternit et doit être morte.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

### Décide

Art. 1 : D'accorder à la Municipalité le montant de CHF 40'000.00 TTC pour le déplacement de cette conduite,

Art. 2 : De financer ces travaux au moyen d'un emprunt,

Art. 3 : De l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans.

L'assemblée accepte ce préavis à l'unanimité (24 voix, 1 abstention = 25 votes).

### 9. Préavis 16-2021 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 pour l'entretien et la rénovation du domaine des Petites Fauconnières, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, n'a aucune remarque à faire concernant ce préavis et recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :

Art. 1 : D'accorder à la Municipalité les crédits d'investissement pour les montants suivants :

Art. 1a : Travaux pour le bâtiment des Petites Fauconnières pour un montant de CHF 155'000.00,

Art. 1b : Travaux pour le chalet de la Pervenche pour un montant de CHF 54'000.00,

Art. 1c : Travaux pour le chalet de la Violette pour un montant de CHF 41'000.00,

Art. 2 : De financer ces travaux au moyen de l'emprunt,

Art. 3 : De l'amortir linéairement sur une durée de 20 ans.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande si quelqu'un a une question.

- Mme Mary-France Fleury trouve super d'entretenir les Petites Fauconnières car c'est sûrement nécessaire mais demande s'il n'y aurait pas un moyen de répartir les travaux sur plusieurs années car c'est gros à faire en une seule fois.
- M. André Cachin répond que ce n'est pas possible si nous souhaitons continuer l'exploitation du restaurant. Les municipalités d'avant ont toujours fait des petits travaux. A ce jour avec le changement de berger, il est nécessaire d'effectuer des travaux plus conséquents, c'est devenu très vétuste. La véranda a été modifiée plusieurs fois, elle sera aussi changée. Il faut



aussi compléter la salle de bains du berger pour les gens qui viennent travailler. C'est une obligation de refaire pour pouvoir exploiter à partir du mois de mai 2022. Le chalet de la Violette a été rénové en 2010 avec l'installation d'une douche et eau chaude. Aujourd'hui il faut refaire l'entretien de la peinture intérieure et extérieure et les fenêtres. La Pervenche n'a pas été rénovée depuis 15 ans. Aujourd'hui les façades en bois sont pourries et doivent être refaites afin de pouvoir la louer. Nous avons effectivement regardé pour échelonner les travaux mais renoncé devant l'urgence des travaux et aussi par rapport au taux pour un prêt défiant toute concurrence. A noter aussi que ce patrimoine doit pouvoir vivre de ces locations.

- Mme Mia Zollinger-Fleuri demande combien de fois la Pervenche et la Violette ont été louées cette année et la probabilité par rapport à l'investissement qu'on a fait là.
- M. André Cachin répond que la Pervenche est louée à l'année à un privé qui paie un loyer de CHF 4'200.00 par année. Il a installé des lumières à l'intérieur qui resteront la propriété de la Commune quand il partira, ce qui a permis de calculer un loyer, à ce jour, de CHF 5'400.00 par année. La Violette est louée au Syndicat d'élevage de Vuarrens et mise en location comme dortoirs par le restaurateur le week-end. L'amortissement est calculé de manière à nous laisser CHF 6'000.00 par année pour l'entretien courant.
- Mme Mary-France Fleuri demande si on a d'autres dettes sur d'autres bâtiments.
- M. André Cachin répond que non. Il s'agit uniquement du patrimoine des Petites Fauconnières.
- Mme Mia Zollinger-Fleuri se rappelle quand elle était municipale qu'il n'y avait pas l'argent pour investir et là on investit et fait des emprunts importants. Elle trouve qu'on paie déjà des impôts plus élevés que dans d'autres communes et que les gens regardent le taux d'impôt pour louer un appartement. Comment on peut garantir que dans quelques années ce taux ne va pas augmenter.
- M. André Cachin répond qu'en ce qui concerne le patrimoine des Petites Fauconnières, il va tourner tout seul, par rapport à la dette de la Commune, la Municipalité va préparer, pour début 2022, un plan d'amortissement pour la dette. Tout le nécessaire sera fait pour que ça tourne.
- M. Reynald Jaquet demande si ces prix sont basés sur plusieurs devis.
- M. André Cachin répond que oui, il y a deux offres.
- M. Daniel Biollay demande si la Commission de gestion a contrôlé les offres.
- M. Patrick Aerny répond que non. Le rôle de la Commission de gestion n'est pas de valider les offres mais de valider le projet présenté afin qu'il tienne la route.
- M. Jean-Jacques Kaech trouve que si ce n'est pas une tâche de la Commission de gestion de valider les offres, ce serait quand même intéressant qu'elle sache quels sont les montants des différentes offres qu'il y a eu.
- M. Dominique Biollay trouve que ce serait correct de demander au minimum 3 offres par rapport aux montants demandés, les entreprises recherchent du travail.
- M. André Cachin répond que pour l'instant seules 2 offres ont été demandées et reçues afin de pouvoir vous présenter ce soir le projet et pouvoir avancer avec les travaux car le nouveau gérant va ouvrir le 1<sup>er</sup> mai 2022.

- M. Nicolas Pavillard valide le projet et trouve que c'est bien d'avoir quelque chose de concret. C'est préférable d'avoir un montant de CHF 250'000.00 au lieu de projets à CHF 30'000.00 pendant 10 ans. Là nous allons pouvoir mettre à jour de manière globale avec un emprunt à un taux très intéressant. Il demande à la Municipalité d'être prudente et respecter les plafonds et faire au mieux pour être au meilleur marché mais de faire une bonne rénovation. Il salue vraiment l'investissement, trouve que c'est un beau projet et pense que cela ne va pas poser de problème au point d'impôt au village.
- M. Olivier Schülé explique que c'est pour cela qu'un compte d'exploitation va être créé pour ce domaine des Petites Fauconnières afin d'avoir une visibilité par rapports aux travaux qui vont être faits, les entrées et les sorties et afin que cela ne se noie pas dans le ménage communal.
- M. Reynal Jaquet demande si l'on ne pourrait pas voter ces projets séparément.
- M. Olivier Schülé répond que si nous avons prévus de faire tout en même temps c'est pour un gain technique et économique. L'idée était de regrouper ces 3 projets ensemble. C'est éloigné de la plaine donc plus facile pour l'organisation des entreprises. Ce n'est pas évident de trouver des entreprises qui veulent aller travailler là-bas.
- M. Pierre Alain Meyer demande si on est tenu de prendre les offres les moins chères.
- M. André Cachin répond que non. Il faut faire confiance aux entreprises. Nous ne pourrions pas aller tous les jours là-bas pour contrôler. Les travaux seront donnés aux entreprises de la commune tout en regardant que les montants correspondent au budget.
- Mme Oriane Cochand demande si la Municipalité fait confiance aux entreprises choisies, si c'est le cas elle délègue également sa confiance, c'est important.
- M. André Cachin répond que oui.
- M. Daniel Biollay fait remarquer que la véranda prévue est en alu et de bien meilleure qualité que l'ancienne et devrait tenir plusieurs années.
- M. André Cachin répond que la véranda actuelle avait été tolérée, la nouvelle sera un peu plus courte que l'ancienne, elle sera vitrée et fixe. C'est le plus gros point du budget. Si nous ne faisons pas quelque chose en règle pour l'ouverture, le berger ne pourra pas exploiter.
- Mme Mary-France Fleuri demande pourquoi c'est tout à coup urgent.
- M. Olivier Schülé explique que c'est surtout dû au changement de berger. L'ancien a fait avec ce qu'il y avait mais là nous devons mettre aux normes.
- M. André Cachin rappelle que les articles pour l'attribution de ce préavis iront sur le compte des Petites Fauconnières ou à définir avec la fiduciaire.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Décide**

Art. 1 : D'accorder à la Municipalité les crédits d'investissement pour les montants suivants :  
 Art. 1a : Travaux pour le bâtiment des Petites Fauconnières pour un montant de CHF 155'000.00,  
 Art. 1b : Travaux pour le chalet de la Pervenche pour un montant de CHF 54'000.00 TTC,  
 Art. 1c : Travaux pour le chalet de la Violette pour un montant de CHF 41'000.00 TTC,  
 Art. 2 : De financer ces travaux au moyen de l'emprunt,  
 Art. 3 : De l'amortir linéairement sur une durée de 20 ans.

Sur le compte à définir par la Municipalité.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité (22 voix, 3 abstentions, = 25 votes).

#### 10. Préavis 17-2021 Budget 2022, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si la Municipalité souhaite prendre la parole. M. André Cachin, Syndic, répond que non. Tout a été transmis aux conseillers. Puis il passe la parole à la commission de gestion.

M. Cyril Cachin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président remercie M. Cyril Cachin et demande si quelqu'un à une question.

- M. Jean-Philippe Petitpierre informe qu'il y a 2 points qui l'ont surpris. Il trouve que la Municipalité est peut-être extrêmement pessimiste. Nous allons voter pour un demi-million ce soir mais dans le budget la charge d'emprunt n'a pas bougé. Le 2<sup>ème</sup> point c'est aussi une question concernant l'enquête qui a passé pour la zone 30 km/h, c'est une forêt de panneaux qui va surgir, le coût de ces panneaux fera l'objet d'un préavis mais il ne le trouve nulle part.
- M. André Cachin répond que pour les panneaux de la zone 30km/h, la Municipalité devra faire une réflexion par rapport au plan qu'on va recevoir du Canton. Ensuite c'est le Conseil qui décidera s'il souhaite avoir tous ces panneaux posés dans les coins du village. Nous n'aurons pas l'obligation de tout prendre on pourra choisir ce que l'on veut. Si le Conseil décide de prendre tous les panneaux nous devons faire un préavis. Concernant l'emprunt, nous ne sommes pas allés le chercher car les compte 2021 ont été fait par rapport à ces charges et n'a pas été modifié.
- M. Jean-Jacques Kaech dit qu'il a reçu la proposition de budget pour 2021 avec les années passées et demande si ça n'aurait pas été plus judicieux de mettre en regard des budgets de moins d'années précédentes mais avec les résultats qu'il y a eu vraiment.
- M. André André répond que ce sera corrigé pour le prochain Conseil général.
- M. Daniel Biollay demande des précisions sur les chiffres pour l'entretien du bureau.
- M. André Cachin répond qu'il s'agit d'une mise à jour informatique. Il y a aussi cette année une nouvelle installation au Battoir et au bureau du Greffe un écran pour les séances afin d'éviter l'utilisation de papier. Il y a aussi l'achat des tablettes pour les municipaux.
- M. Nicolas Pavillard ajoute qu'il y a aussi diverses mises à jour concernant les risques de cyberattaque.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

## Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

### Décide

Art.1 : D'accepter le contenu du budget communal 2022 tel que présenté.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité. (15 voix, 10 abstentions = 25 votes).

## 11. Interventions individuelles et divers

- Mme Saskia Cachin trouve qu'il manque de lumière dans la salle. Elle informe que les Potes ont fait le petit Noël et il y a eu une cinquantaine de petits sachets distribués aux enfants du village. Elle rappelle que le 8 janvier prochain aura lieu le petit nouvel an des potes, une soirée qui leur permet de récolter quelques sous pour survivre. La fête se fera ici au Battoir avec toutes les règles sanitaires en vigueur.
- M. Walti Burri remercie Mme Saskia Cachin et demande s'il y a d'autre proposition ou intervention.
- M. Daniel Biollay revient sur l'intervention de Mme Saskia Cachin et trouve également que l'éclairage du Battoir laisse à désirer et demande à notre électricien attitré s'il ne pourrait pas faire un tour.
- M. Olivier Schülé répond que oui cela mériterait une amélioration. Il va regarder le budget et faire quelque chose qui tienne la route.
- M. Laurent Woëts répond que c'est lui qui s'occupe des locations et n'a jamais reçu de plainte.
- M. Reynald Jaquet suggère qu'on mette également une lumière un peu plus chaleureuse dans le foyer.
- M. Jean Jacques Kaech demande qui est l'auteur des dessins de Noël qui ont été projetés et félicite l'auteur. Il s'agit de M. Nicolas Piaget. Concernant la cybersécurité, il est étonné de voir depuis plusieurs années que l'on mette les enveloppes de votation dans une boîte accessible à tous. Il trouve que la boîte aux lettres laisse à désirer et demande si l'on ne pourrait pas installer une autre boîte plus sécurisée.
- M. Olivier Schülé répond que M. Kaech a tout à fait raison et d'ailleurs une nouvelle boîte aux lettres a été commandée et sera posée prochainement au même endroit.
- Mme Mia Zollinger-Fleuri trouve que l'accès n'est pas pratique, c'est difficile avec les escaliers et demande si on ne pourrait pas la mettre en haut. Elle trouve également que l'accès pour les handicapés ou les personnes en difficultés pour marcher ne peuvent pas y accéder et la Municipalité devrait réfléchir par rapport à ça.
- M. Olivier Schülé répond que l'accès n'est pas forcément pratique mais mieux protégé.
- Mme Saskia Cachin informe que Mme Suzanne Guignard, ancienne secrétaire municipale, est au CHUV. Elle est très malade et demande à la Municipalité si elle ne pourrait pas lui écrire un mot avec des fleurs. Ce serait bienveillant et gentil.
- M. Walter Burri adhère à cette proposition.
- M. André Cachin informe que quelque chose sera fait la semaine prochaine.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21 :15. Il rappelle les règles Covid pour le verre de l'amitié qui sera servi à la suite de la séance. Il remercie la Municipalité pour son travail durant cette année, remercie les conseillers et conseillères d'être présents ce soir et remercie la secrétaire, Mme Aurélia Bally, pour le magnifique travail qu'elle fait à chaque fois.

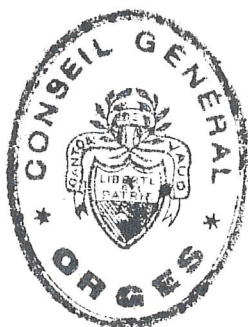
Au nom de la Municipalité, M. André Cachin souhaite une bonne santé pour cette fin d'année ainsi que de belles fêtes et espère revoir tout le monde en pleine forme en début d'année. Il remercie encore tout le monde.

M. Jean-Jacques Kaech a encore une suggestion à faire dans le cadre des Petites Fauconnières. Il demande si ça ne serait pas possible d'installer une éolienne pour rentabiliser le domaine.

M. Walter Burri propose à M. Jean-Jacques Kaech de refaire cette proposition au prochain Conseil.

**Approbation du PV** Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 22 décembre 2021.

Le président  
Walter Burri



La secrétaire  
Aurélia Bally